



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023 À 18 H 00**

Ce document constitue le projet de procès-verbal présentement envisagé pour la séance extraordinaire du conseil. Ce projet peut être modifié en tout temps avant son adoption, notamment par le retrait de sujet(s). Les titres des résolutions peuvent également être revus. Seule la version finale adoptée dans le procès-verbal montre les décisions du conseil.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2023 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Messieurs les conseillers Ryan Young et Jean-Pierre Cardinal sont absents, mais ont tout de même reçu l'avis de convocation le 24 novembre 2023 ;

Madame la greffière adjointe, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Madame la greffière adjointe, Me Caroline Plourde, agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**11-337-23 Ouverture de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 28 novembre 2023. Il est 18 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

11-338-23	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

11-337-23 Ouverture de la séance

11-338-23 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

7. Services techniques

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Ressources humaines

11. Finances

12. Administration et greffe

11-337-23 Autorisation de signature d'un acte de servitude de passage pour l'entretien et le bon fonctionnement d'une conduite d'égout pluvial et d'une noue filtrante, nécessaires à l'alimentation en eau d'un milieu humide en faveur de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue contre une partie des lots 6 249 446, 6 376 264 et 6 500 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

13. **Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
14. **Dépôt du certificat de signification de la présente séance extraordinaire et des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**
15. **Levée de la séance**

11-338-23 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 4 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 18 h 03 et s'est terminée à 18 h 08 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	- Pourquoi la servitude (re : résolution 11-339-23) ne vise que ces trois lots-là?

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. FINANCES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE

11-339-23	Autorisation de signature d'un acte de servitude de passage pour l'entretien et le bon fonctionnement d'une conduite d'égout pluvial et d'une noue filtrante, nécessaires à l'alimentation en eau d'un milieu humide en faveur de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue contre une partie des lots 6 249 446, 6 376 264 et 6 500 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
------------------	---

ATTENDU QUE le SYNDICAT TERRA PHASE 1 et le SYNDICAT TERRA PHASE 3 ont constitué lots parties communes numéro 6 249 446, 6 376 264 et 6 500 647 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, suivant les déclarations de copropriété reçues devant Me Josée Bergeron, notaire, et publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 24 572 019 et 25 693 493 ;

ATTENDU la présence sur les lots d'une conduite d'égout pluvial et d'une noue filtrante nécessaire à l'alimentation d'un milieu humide, lesquels sont entretenus par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, le SYNDICAT TERRA PHASE 1 et le SYNDICAT TERRA PHASE 3 souhaitent établir une servitude de passage en faveur de la Ville ;

ATTENDU QUE cette servitude sera consentie à titre gratuit, et que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à entretenir et assurer le bon fonctionnement de la conduite d'égout pluvial et de la noue filtrante ;

ATTENDU la plan et la description technique préparés par Louis Daoust, arpenteur-géomètre, le 6 septembre 2023 sous le numéro 6035 de ses minutes ;

ATTENDU le projet d'acte de servitude préparé par la notaire Me Diane Lehoux ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, une servitude perpétuelle en faveur de la Ville, consistant en un droit de passage pour l'entretien et le bon fonctionnement d'une conduite d'égout pluvial, d'une noue filtrante, nécessaires à l'alimentation en eau d'un milieu humide en faveur de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue contre une partie des lots 6 249 446, 6 376 264 et 6 500 647 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, suivant le plan préparé par Louis Daoust, arpenteur-géomètre, le 6 septembre 2023 sous le numéro 6035 de ses minutes ;

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document connexe afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

14. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;
- Considérant l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)* lequel prévoit l'obligation des membres du conseil municipal de procéder au dépôt de leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection ;

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de madame le Maire, Me Paola Hawa, et des conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-340-23	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière adjointe

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-271056 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-271055 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 28 novembre 2023 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 1^{er} décembre 2023.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière adjointe

Adopté